

Règlement 2024

Artistes non adhérents à l'APLA

GALERIE D'ARTISTES OUVERTE du 23 mars 2024

EXPOSER : Déroulement

- 1 - Arrivée et installation des artistes à 9h.
- 2 - Ouverture au public à partir de 11h.
- 3 - Fermeture : 19h

Chaque artiste pourra :

. Réserver une galerie de 2 x 4 mètres, ou 2 x 8 mètres s'il en fait la demande au moment de l'inscription.

Les placements s'effectueront à 9h précises. Chaque artiste trouvera son nom sur la place qui lui a été réservée (le comité de sélection attribue les places au fur et à mesure des dossiers validés).

Prévoir un temps d'installation entre 1h30 et 2h.

Pour ne pas gêner la circulation des visiteurs et des galeries voisines, l'artiste ne doit pas occuper, avec ses sculptures, chevalets ou tout autre objet, l'espace en dehors de sa galerie.

Une fois son stand monté et équipé des bâches (louées à l'APLA ou avec ses propres bâches) l'artiste devra :

- . présenter ses œuvres sur des supports de qualité et finalisés,
- . être présent sur sa galerie pendant toute la durée (installation et décrochage inclus),
- . prévoir des emballages, un système de paiement de son choix, une caisse,
- . avoir les outils nécessaires à son installation et à la présentation de ses œuvres : crochet S, chaînettes, tendeurs, éclairages, une fiche avec les prix, etc.,

RAPPEL : les prix des œuvres doivent être mis à disposition du public sur une feuille libre et non affichés directement sur les œuvres.

RESPONSABILITES : Les œuvres exposées ne sont pas assurées par l'Association, il appartient à chaque artiste de contracter l'assurance qui lui semblera nécessaire. En conséquence, les exposants reconnaissent par la seule acceptation du règlement la non responsabilité de l'association et de ses mandataires et renoncent par avance à tout recours à leur encontre

Date :

Signature : (précédée de la mention lu et approuvé)



GALERIE D'ARTISTES OUVERTE



Règlement 2024 suite

Chère adhérente, Cher adhérent,

La Galerie d'Artistes Ouverte a été créée au sein de l'Association de l'A.P.L.A. à l'initiative de Laurence Prat et Marina Argenti et mise en œuvre par plusieurs membres du CA : *pour donner à voir des œuvres d'artistes professionnels dans l'espace public, afin d'une part de renforcer les liens avec les habitants et les personnes habituées aux Journées Portes Ouvertes de mai et de décembre, d'autre part d'attirer et fédérer des amatrices et amateurs d'art autour d'un événement culturel pérenne de qualité, accessible, ouvert et réunissant de multiples talents.*

La GAO s'adresse à toute personne inscrite professionnellement à l'URSSAF et ayant la capacité d'émettre des factures.

CANDIDATER : il est demandé à chaque artiste, en format PDF,

- Un CV et une Biographie
- Un texte court de présentation et d'orientation de l'artiste.
- De dire en quelques phrases qu'est-ce-que faire partie d'une association et quel temps est-il prêt à lui consacrer.
- 4-5 images, format JPEG, en bonne définition d'œuvres en cours ou assez récentes.

Ces documents sont à envoyer par mail à l'adresse suivante :

apla.galerieouverteparis20@gmail.com

Pour la GAO du 23 mars 2024 le dossier doit être déposé avant le 8 mars.

Le comité de sélection étudiera chaque demande et rendra sa décision par e-mail. Sa décision est sans appel.

SI VOTRE DOSSIER EST RETENU :

Vous devez nous renvoyer complétés et signés :

- Le bulletin d'adhésion au projet.
- Le règlement pour la participation et la location (le cas échéant) de bâches

**L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS SONT A ENVOYER
AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LA DATE DE LA GAO à :**

[Valérie VOINCHET, Trésorière, 11-15 Cité Champagne – 75020 PARIS](#)

GALERIE D'ARTISTES OUVERTE



GAO – BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Afin d'éviter toute erreur, merci de remplir le document très lisiblement
en lettres capitales d'imprimerie.

NOM, PRÉNOM.....

Discipline artistique : Tél. :

MAIL Site WEB.....

N° d'adhésion à l'URSSAF Autre.....

Voire les tarifs ci-dessous.

PARTICIPATION A UNE GAO 1 STAND : 20€ - 2 STANDS COTE A COTE : 40€
LOCATION BACHE : 1 STAND : 20€ - 2 STANDS COTE A COTE : 30€

SOUHAITE PARTICIPER A LA GAO 2024 : (cochez les cases)

Du 23 mars OUI 20€ OUI 40€ Avec location bâches OUI 20€ OUI 30€
Les bâches sont à monter et à démonter par les artistes concernés.

TOTAL PAYE :€

Nombre de chèque(s) :

**Le règlement par chèque à l'ordre de APLA et le bulletin d'adhésion sont à envoyer à :
Valérie VOINCHET- 11-15, Cité Champagne - 75020 Paris**

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement, de la Charte et de la Fiche, pratique ci-jointes
et m'engage à en respecter les conditions : tarifs, dates et horaires, installation et démontage
de ma galerie.

Fait à le Signature :

IMPORTANT

N.B. Afin de pouvoir stationner sur place sans le risque d'être verbalisé, nous vous invitons à
joindre à votre inscription la copie de la carte grise de votre véhicule si vous en avez un.
Toutefois, compte tenu que la demande doit s'effectuer en Préfecture plus de 2 mois à l'avance
seuls les véhicules des artistes inscrits selon les critères cités ci-dessus pourront être pris en
compte.

GALERIE D'ARTISTES OUVERTE

CHARTRE DE LA GALERIE D'ARTISTES OUVERTE

La Galerie d'Artistes Ouverte s'adresse aux artistes professionnels dont la pratique artistique est l'activité principale et régulière.

Techniques pratiquées : peinture, sculpture, gravure, dessin, photographie, installations, techniques mixtes.

La Galerie d'Artistes Ouverte ne s'adresse ni aux artisans d'art ni aux commerçants.

Chaque artiste occupera un stand de 2 x 4 mètres ou de 2 x 8 mètres s'il en fait la demande au moment de son inscription.

Les placements s'effectueront à 9h sur des places désignées à l'avance.

Les artistes trouveront leur nom sur la place qui leur aura été attribuée.

Prévoir un temps d'installation entre 1h et 2h.

Pour ne pas gêner la circulation des visiteurs et les galeries voisines, l'artiste ne doit pas occuper, avec ses sculptures, chevalets ou tout autre objet, l'espace en dehors de sa galerie.

Il sera demandé à chaque artiste participant :

- Les outils nécessaires à l'installation de sa galerie et à la présentation de ses œuvres : chaînettes, crochet de type S, tissus pour habiller le stand à faire soi-même (en suivant les schémas ci-dessous) ou loués auprès de l'A.P.L.A., éclairage compatible pour l'extérieur, rallonge(s), tendeurs, table pliante, chaise, etc...
- La capacité de présenter les œuvres sur des supports de qualité et finalisés.
- La bonne tenue de sa galerie et sa présence durant toute la durée de l'exposition.
- De prévoir des emballages pour les ventes, un fond de roulement pour les achats en espèces et, éventuellement un terminal de paiement du genre SumUp,... pour les ventes en CB.
- De laisser son emplacement propre avant de quitter les lieux.
- Pour les artistes ayant effectué la location des bâches, nous les remercions, en fin de journée, de bien vouloir les remettre aux responsables roulées autour du tube qui leur sera donné à cet effet.
- D'être, d'une manière générale, autonome et dans le même temps capable d'être solidaire des autres exposants.

INFORMATIONS TECHNIQUES

N.B. Les locations sont facultatives. Vous pouvez vous-mêmes fabriquer vos toiles avec du tissu (d'après le schéma ci-dessous) pour faire vos 3 murs ou vous pouvez vous procurer le matériel étanche chez :

Matériel Forain/HBE Distribution, 121 av. Victor Hugo Aubervilliers – Tél. 01 43 52 74 49.

Réf. : Bâche armée Translucide 2m x 4m avec crochets.

Toutes les infos sur : <https://www.apla.fr/blog/galerie-ouverte>

